



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@abbaye.ch

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 1 / 2016 – Réfection de route Chez-Burquin/Chez-Aaron - Les Bioux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de fr 1'668'000.- pour la réfection de la route cantonale 90-B-P *en traversée* de village et création d'un nouveau trottoir aux Bioux, ainsi que le changement d'une conduite d'eau.

En effet le réseau routier de la commune subit les affres de notre climat ainsi que le développement de nouveaux quartiers qui ont une incidence marquée sur l'augmentation du trafic routier et piétonnier. L'entretien régulier de nos infrastructures est une absolue nécessité.

Ce projet figure partiellement dans notre plan des investissements 2016-2017 (budget 2016). Il s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre Municipalité en matière de sécurité routière.

Sur le tronçon entre Chez-Burquin et Chez-Aaron, l'état actuel de la chaussée et des trottoirs nécessite une réfection qui a conduit la Municipalité à mettre cet objet au programme 2016.

Actuellement le trottoir reliant Chez-Aaron à Chez-Grosjean est fermé aux piétons l'hiver.



Au vu des résultats des mesures de portance, les travaux de réfection de la chaussée sont limités à la couche de roulement.

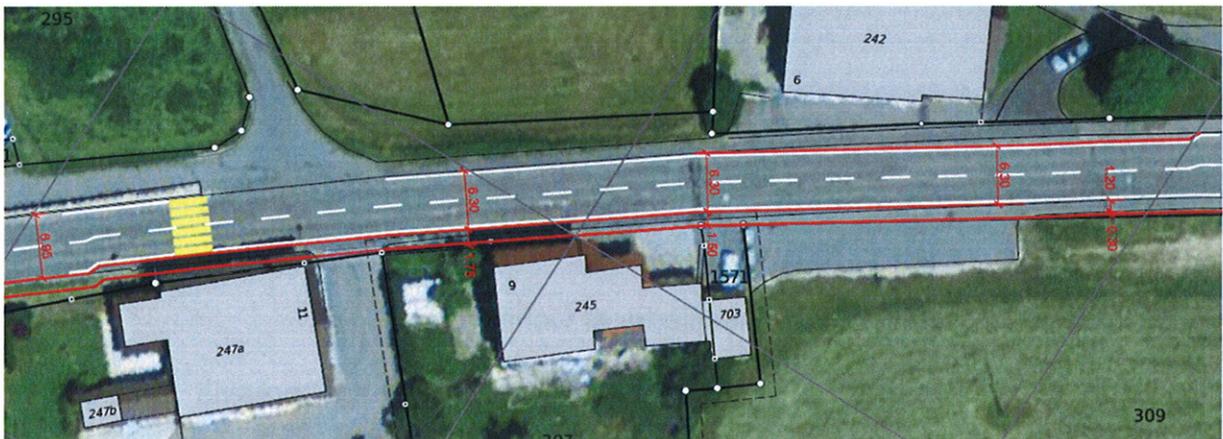
Pour les trottoirs, les nouveaux éléments, qui remplacent les anciens, seront mis en place aux mêmes endroits.

Projet

Chaussée

Actuellement la largeur de la route varie entre 7,00 et 7,30 m sur le secteur concerné.

Afin d'éviter les emprises sur les parcelles voisines et de ralentir les véhicules arrivant à proximité de l'arrêt de bus, il est prévu de réduire la chaussée à 6,30 m sur une longueur de 120 m entre les bâtiments n° ECA 242 et 247.



Trottoirs

Le trottoir aval sera reconstruit partiellement (depuis le cimetière jusqu'à la route qui descend au bord du lac en direction de la pointe Vers-chez-Grosjean) et sera élargi de 70 cm là où la largeur de chaussée est réduite.



Un nouveau trottoir de 1,50 m est prévu à l'amont pour permettre aux habitants du quartier Chez-Burquin de rejoindre l'arrêt de bus en sécurité.



Quartier Chez Burquin

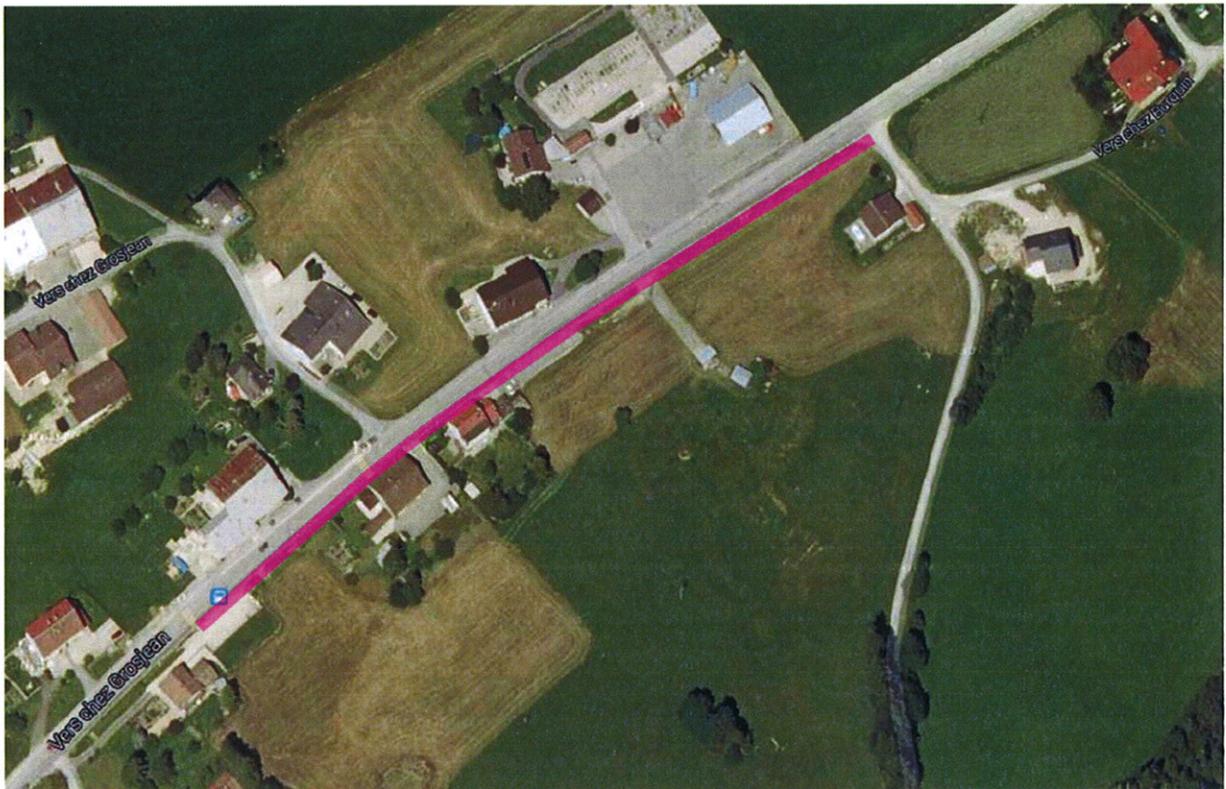


Arrêt de bus Chez Grosjean

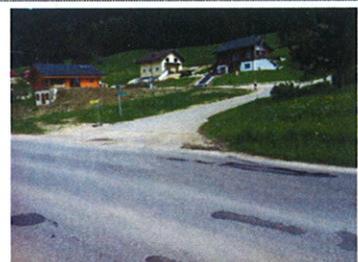
Le gabarit actuel de la route cantonale 90-B-P reste inchangé et aucune modification n'est prévue sur la quasi-totalité du tronçon. Deux aménagements importants sont prévus entre Chez-Grosjean et Chez-Burquin, où le quartier vient de se développer:

1. Un nouveau trottoir d'une largeur de 1,50 m (en rose ci-dessous) pour sécuriser le cheminement des piétons entre les nouvelles constructions et l'arrêt de bus existant.
 - ce trottoir sera également utilisé plusieurs fois par semaine par les Assemblées pour relier leur place de parc au lieu de culte.
 - pour mémoire le trottoir aval situé devant et au nord-est du bâtiment des cantonniers avait été construit pour desservir un quartier situé en dessous de la route cantonale. Prenant pour référence le plan directeur communal, cet élément sera abandonné.
2. Un rétrécissement de la chaussée sur 120 m pour ralentir les véhicules arrivant vers l'arrêt de bus et permettre l'implantation du nouveau trottoir sans emprise sur les bienfonds privés

Dans son étude d'assainissement du bruit, le bureau Ecoscan préconise la pose d'un revêtement SDA 1 de type AC MR8.



En application des articles 3 et 10 LSR et 56 LATC, seuls ces travaux ont nécessité un examen préalable et une enquête publique.



Eaux claires

La situation actuelle ne nécessite aucuns travaux sur les collecteurs existants mais leur état sera néanmoins ponctuellement contrôlé et, le cas échéant, des réparations ou des remplacements seront effectués. Les gueules-de-loup en béton seront systématiquement remplacées par des caniveaux allongés selon le principe suivant:



Les grilles et caniveaux existants seront mis à niveaux et/ou remplacés selon leur état.

Eaux usées

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) ne mentionne pas de collecteur défectueux ou sous-dimensionné à remplacer sur ce tronçon.

Les collecteurs traversant la chaussée et se trouvant sous les trottoirs devront néanmoins être contrôlés et, le cas échéant remplacés ou réparés.

Eau potable

Une conduite d'eau en fonte est située sous le trottoir, elle est propriété du Village des Bioux et de la Commune du Chenit qui a déjà accepté un préavis et son financement pour la réfection de son secteur.

L'autorisation cantonale d'effectuer les travaux implique le changement de la conduite de distribution et transport d'eau potable située sous le trottoir, pour deux raisons :

- Elle est d'un trop petit diamètre par rapport au plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)
- Elle est en fonte et a une cinquantaine d'année ; l'expérience montre que de telle conduites supportent mal des travaux routiers qui la déstabilisent et occasionnent de nombreuses ruptures.

La conduite appartenant au service des eaux du Chenit sera remplacée à ses frais (tronçon depuis Chez-Besson jusqu'à la nouvelle station de pompage). Le deuxième tronçon (depuis la station de pompage jusque Chez-Burquin) coûtera environ fr 400'000.- (selon devis du bureau Thorens) et devrait être financé par le service des eaux des Bioux. Malheureusement ce dernier n'a pas la capacité financière pour le réaliser selon les modalités annoncées dans la conclusion.

Dans le but non seulement de ne pas retarder les travaux, mais aussi de les rendre possibles, la Commune de l'Abbaye vous propose de financer cette conduite.

Eclairage public

L'éclairage actuel est suffisant, mais il sera judicieux de préparer son remplacement dans le cadre de la réfection des trottoirs en tenant compte des nouvelles technologies (LED) et des nouvelles normes en vigueur. Cet objet n'est pas pris en compte dans ce préavis. Il a fait l'objet d'un préavis particulier prenant en compte l'ensemble de la commune.

SEVJ

La Société Electrique de la Vallée de Joux a été contactée pour éventuellement profiter des travaux et améliorer son réseau d'alimentation électrique et de télécommunication. Elle participera ponctuellement aux travaux selon l'état de son équipement:

- Remplacement de tronçon de collecteur,
- Pose de tubes supplémentaires,
- Mise à niveaux de chambres de visite, voire création si nécessaire.

Swisscom

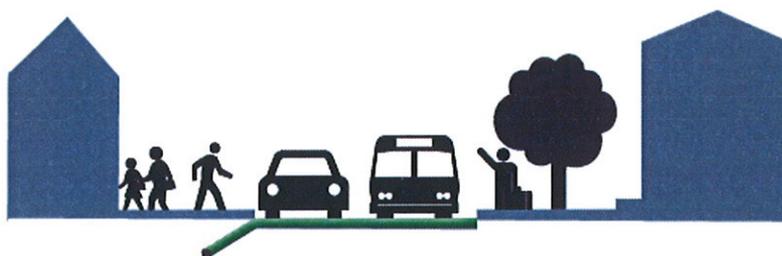
L'entreprise vient de terminer ses travaux d'équipement en fibre optique et n'a pas de travaux à réaliser dans le secteur. Elle pourra néanmoins intervenir ponctuellement pour mettre à niveau des chambres.

Coûts

Les coûts des travaux de réfection sont répartis de la façon suivante (prix unitaires correspondant au marché 2014)

	Conduite eau	Chaussée	Trottoir	Total
A-GENIE CIVIL	fr. 160'000	fr. 900'000	fr. 152'000	fr. 1'212'000
B- MARQUAGE		fr. 13'000	fr. 4'500	fr. 17'500
C -APPAREILLAGE	fr. 156'000	fr. 43'890		fr. 199'890
D- PRESTATION ING.	fr. 35'000		fr. 8'400	fr. 43'400
E FOURNITURE, TAXES, DIV. et IMPREVU	fr. 49'000	fr. 123'110	fr. 23'100	fr. 195'210
MONTANT Total	fr. 400'000	fr. 1'080'000	fr. 188'000	fr. 1'668'000

Depuis le début de l'année 2014, un subventionnement des chantiers communaux conduits sur les routes cantonales en traversée de localité est possible. Il concerne les travaux suivants, pour autant que le projet soit conforme à la loi sur les routes et l'appel d'offre réalisé en application de la loi sur les marchés publics:



- Renouvellement de la couche de roulement et marquages ;
- Renforcement, reconstruction, aménagements et corrections (fondation, évacuation des eaux de chaussée, ouvrage d'art) ;
- Honoraires relatifs aux études et à la surveillance des travaux subventionnés ;
- ECA : conduite d'eau potable.

Pour l'entier du projet un calcul détaillé sera réalisé et joint à la demande de subvention officielle de la Municipalité de la Commune de L'Abbaye.

Emprise

L'entier du projet est situé sur le domaine public et n'a pas d'emprise sur le privé.

Procédure

1. Conformément à l'art. 3 al 2 du Règlement d'application de la LRou du 19 janvier 1994, les travaux d'adaptation et d'entretien sur le domaine public ne sont pas soumis à l'enquête publique. Seuls les travaux relatifs au nouveau trottoir et au rétrécissement de chaussée ont été mis à l'enquête publique du 25 sept. au 25 octobre 2015 ; aucune opposition ou remarque n'a été déposée.
2. Le projet dans son ensemble doit être adopté par le Conseil communal dans le cadre de l'octroi du crédit nécessaire à l'exécution des travaux.

Conclusions

Au vu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs, ces travaux sont nécessaires afin d'éviter une plus forte dégradation de la situation causée par le trafic (4'900 véhicules par jour) et les phénomènes liés au gel et dégel.

Le nouveau trottoir permettra d'améliorer la sécurité des piétons entre l'arrêt de bus et le quartier Chez-Burquin qui se développe. Le rétrécissement devrait garantir une vitesse plus adaptée à l'entrée du village des Bioux.

L'ensemble des travaux route, trottoir et conduite d'eau est indissociable en rapport à l'autorisation cantonale. Le projet *conduite d'eau* doit faire l'objet d'une acceptation par le Conseil général des Bioux.

Par conséquent, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 1/2016 du 25 janvier 2016,
- ♦ Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **D'accorder** un crédit de **fr 1'268'000.-** TTC pour la réfection de la route cantonale en traversée de la localité Chez Burquin - Chez Aaron et la création d'un trottoir.
2. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement (voté à fr. 11.3 million).
Endettement au 31.12.2015 de fr 6'703'560.-.
3. **D'amortir** de la manière suivante :
 - Fr 168'000.- subvention (montant à confirmer)
 - Fr 100'000.- prélèvement sur le Fonds réserve Générale compte 9282.1
 - Le solde fr. 1'000'000.- sur une période de 25 ans par le compte 430.3311, soit la somme de fr. 40'000.- dès l'année suivant les travaux.

4. **D'accepter** la réalisation (par la commune) de la conduite d'eau potable depuis la station de pompage jusque Chez-Burquin pour un montant total de fr. 400'000.- TTC
5. **De porter** cette dépense au patrimoine financier (compte 9129), après déduction de la subvention ECA (env 20% -> fr. 80'000.-) soit un montant net de **fr 320'000.-** TTC
6. **De fixer** le montant des intérêts dus par la fraction de commune (Village des Bioux) pour l'engagement de cette dépense par la commune.
7. **D'accepter** que la Municipalité définisse les modalités d'amortissement ultérieurement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Annexe :

Délégation municipale:

Commission:

orthophoto du secteur Vers-chez-Grosjean

Gabriel Gay, syndic, Philippe Grobéty et Henri Burnier, mpl.

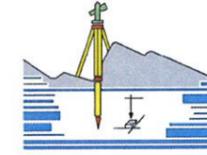
Jean-Noël Bifrare, rapporteur; Jean-Paul Poget, Thomas Herrmann, Jâmes Favre et Gaël Berney; Luc Berney et Kostia Schertenleib, suppl.

REFECTION DE LA CHAUSSEE ET DES TROTTOIRS

CREATION D'UN TROTTOIR "VERS CHEZ GROSJEAN"

REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE (LE CHENIT)

REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE (LES BIOUX)



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

